



## Validation d'acquis et reprise d'étude

Par **Quintin**, le **09/09/2008** à **16:28**

J'ai interrompu mes études, à trois mois de la fin d'obtenir mon diplôme d'accoucheuse, à la haute école de Namur.

Depuis lors, je travail depuis deux ans comme aide-soignante.

Je souhaitais reprendre mes études d'infirmière cette année universitaire 2008/2009, je me suis donc inscrite à l'école d'infirmière de Charleroi.

J'ai réglé mes frais d'inscription. Finalement au lieu de devoir réaliser une année académique, comme convenu au départ, le secrétariat m'informe aujourd'hui que je dois reprendre mes études du début, sous prétexte que lors de ma formation à Namur, je n'ai pas validé une matière en première année. Cette matière m'avait été validée à l'époque grâce à une "indulgence". Me permettant ainsi de valider mon année académique et d'accéder aux années supérieures.

Ma question est celle-ci: peuvent-ils me faire recommencer mon cursus du début sous le prétexte de cette matière et malgré que mon année m'a été accordée? Merci des solutions que vous pourrez m'apporter.